

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FLEURISTE :**  
**ORGANISATION DU MAGASIN ET DE L'ATELIER**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 6145 07 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 4 novembre 2019**  
**sur avis conforme du Conseil général**

# **FLEURISTE : ORGANISATION DU MAGASIN ET DE L'ATELIER**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de présenter un projet d'installation de magasin et d'aménagement de l'atelier.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

##### **En compositions et bouquets**

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,*

*dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,*

*en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

*en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

*en disposant des fiches de mise à l'eau,*

*face à un support et des accessoires avalisés par le chargé de cours, et à des fleurs coupées et des feuillages fournis,*

##### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ réaliser, en respectant le style demandé, une composition et un bouquet ;
- ◆ choisir le matériel adéquat ;
- ◆ gérer son poste de travail : approvisionner (matériaux, matériel) – organiser son poste de travail – nettoyer et ranger (poste de travail, matériel) ;
- ◆ trier les déchets dans le respect de l'environnement.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réunion de l'unité d'enseignement « Fleuriste : Compositions et bouquets »  
code 6145 02 U11 D1.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,  
dans le respect des règles de l'atelier, d'hygiène, d'ergonomie, de sécurité et d'environnement,  
en utilisant à bon escient le matériel,  
en utilisant le vocabulaire technique approprié,  
en travaillant en toute autonomie et dans le respect du temps imparti,  
face à un espace à aménager,*

### **d'effectuer les tâches suivantes :**

- ◆ conceptualiser un projet de plan d'aménagement du magasin et le justifier ;
- ◆ conceptualiser un projet de plan d'aménagement de l'étalage du magasin et le justifier ;
- ◆ conceptualiser un projet de plan d'aménagement de l'atelier et le justifier ;
- ◆ calculer et justifier le coût d'un projet imposé.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel,
- ◆ le niveau de cohérence du projet présenté,
- ◆ le niveau de clarté de la présentation,
- ◆ l'originalité du projet présenté.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

*dans le cadre d'une situation pratique,*

*en disposant des consignes organisationnelles (équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier ...),*

*dans le respect du temps imparti,*

*dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,*

### 4.1. Fleuriste : technologie de l'organisation du magasin et de l'atelier

#### 4.1.1. appréhender les différents types de magasins de fleuristes (ambulants, ville, galerie commerçante, campagne, ...)

- ◆ d'expliquer et de caractériser les différents types de magasins en tenant compte :
  - du statut commercial (ambulant, fixe),
  - des réalités géographiques (campagnes, villes, centre commercial),
  - des superficies,
  - de l'orientation commerciale (classique, contemporain, rétro, ...),
  - ...

#### 4.1.2. déterminer le choix de l'orientation commerciale de « son » magasin

- ◆ de définir et d'expliquer le style de magasin envisagé :
  - le statut commercial (ambulant, fixe),
  - les réalités géographiques (campagnes, villes, centre commercial),
  - les superficies,
  - l'orientation commerciale (classique, contemporaine, rétro, ...),
  - ...
- ◆ de justifier et d'argumenter son choix.

#### 4.1.3. réaliser un projet d'organisation de magasin tenant compte du choix de l'orientation commerciale

- ◆ de déterminer et de justifier le choix de l'ensemble des paramètres pour l'organisation du magasin en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...
- ◆ de déterminer et de justifier l'organisation du magasin en tenant compte de l'orientation commerciale retenue.

#### 4.1.4. conceptualiser et réaliser un projet d'étalage de magasin

- ◆ de déterminer et de justifier le choix de l'ensemble des paramètres pour l'organisation de l'étalage en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - ...

- ◆ de déterminer et de justifier l'organisation de l'étalage en tenant compte de l'orientation commerciale retenue.

#### **4.1.5. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement du magasin et de l'étalage**

- ◆ de déterminer et de justifier l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un magasin et d'un étalage :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...
- ◆ d'expliquer et de justifier le calcul du cout d'aménagement du magasin et de l'étalage.

#### **4.1.6. conceptualiser et réaliser l'aménagement de la devanture du magasin dans le respect de la législation en vigueur**

- ◆ d'expliquer et de justifier les prescriptions de la législation en vigueur en adéquation avec le type d'aménagement extérieur ;
- ◆ de choisir et de justifier l'aménagement de la devanture : mobilier, décorations, plantes, ...

#### **4.1.7. conceptualiser et réaliser un projet d'organisation de l'atelier tenant compte du choix de l'orientation commerciale et des règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène**

- ◆ d'expliquer et de caractériser les différents types d'atelier ;
- ◆ de déterminer et de justifier le choix de l'ensemble des paramètres pour l'organisation de l'atelier en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ de citer et d'expliquer les règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène déterminant l'organisation de l'atelier :
  - point d'eau,
  - tables de travail,
  - organisation du matériel et des zones de stockage,
  - ...
- ◆ de définir un inventaire de fleuriste et d'en déterminer les étapes.

#### **4.1.8. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement de l'atelier**

- ◆ de déterminer et de justifier l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un atelier :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ d'expliquer et de justifier le calcul du cout d'aménagement de l'atelier.

## **4.2. Fleuriste : travaux pratiques de l'organisation du magasin et de l'atelier**

### **4.2.1. appréhender les différents types de magasins de fleuristes (ambulants, ville, galerie commerçante, campagne, ...)**

- ◆ de découvrir les différents types de fleuristes en tenant compte:
  - le statut commercial (ambulant, fixe),
  - les réalités géographiques (campagnes, villes, centre commercial),
  - les superficies,
  - l'orientation commerciale (classique, contemporaine, rétro, ...),
  - ...

### **4.2.2. réaliser un projet d'organisation de magasin tenant compte du choix de l'orientation commerciale**

- ◆ de réaliser et de justifier un projet de magasin en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...

### **4.2.3. conceptualiser et réaliser un projet d'étalage de magasin**

- ◆ de réaliser et de justifier un projet d'étalage en tenant compte de l'orientation commerciale retenue :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - ...

### **4.2.4. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement du magasin et de l'étalage**

- ◆ de choisir l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un magasin et d'un étalage en tenant compte d'un budget imposé :
  - revêtement de sol et murs,
  - systèmes d'éclairage,
  - climatisation et chauffage,
  - mobilier et matériel de présentation (vases, décoration, ...) et petit matériel de vente (affichettes, tableau des prix, labels, ...),
  - matériel de gestion (ordinateur, caisse, programme, ...),
  - ...
- ◆ de calculer et de justifier le cout d'aménagement du magasin et de l'étalage dans le respect du budget imposé.

### **4.2.5. conceptualiser et réaliser l'aménagement de la devanture du magasin dans le respect de la législation en vigueur**

- ◆ de réaliser et de justifier un projet d'aménagement de la devanture en tenant compte des prescriptions de la législation en vigueur :
  - mobilier, décorations, plantes, ...

#### 4.2.6. conceptualiser et réaliser un projet d'organisation de l'atelier tenant compte du choix de l'orientation commerciale et des règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène

- ◆ de réaliser et de justifier un projet d'organisation de l'atelier en tenant compte de l'orientation commerciale retenue, des règles d'ergonomie, de sécurité et d'hygiène :
  - revêtement de sol et murs, systèmes d'éclairage, point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ d'établir un inventaire de fleuriste.

#### 4.2.7. réaliser le calcul du cout du projet d'aménagement de l'atelier

- ◆ de choisir l'ensemble des éléments nécessaires à l'aménagement d'un atelier :
  - revêtement de sol et murs, systèmes d'éclairage, point d'eau,
  - la chambre froide et le chauffage,
  - mobilier de stockage, tables de travail,
  - mobilier de rangement et de stockage du matériel de présentation,
  - rangement du petit matériel (outillage, fils divers, colles, ...),
  - ...
- ◆ de calculer et de justifier le cout d'aménagement de l'atelier ;
- ◆ de critiquer et de réguler la proposition d'aménagement faite.

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Fleuriste : technologie d'organisation du magasin et de l'atelier	CT	B	24
Fleuriste : travaux pratiques d'organisation du magasin et de l'atelier	PP	L	24
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>